







	Protection du patrimoine mondial	Réserve de biosphère (MAB)	Géoparcs mondiaux	Zones humides Ramsar
Création	1972	1971	2004	1971
Nb de sites	1 121 dont <b>45 en France</b>	701 dont <b>14 en France</b>	161 dont <b>7 en France</b>	2 400 dont <b>50 en France</b>
Superficie (km²)	3 457 440 dont <b>694 750 en</b> <b>France</b>	5 800 000 dont <b>47 140 en</b> <b>France</b>	325 200 dont <b>11 670 en</b> <b>France</b>	2 500 000 dont <b>37 420 en France</b>
Objectifs principaux	Identification et conservation des sites naturels et culturels ayant une valeur universelle exceptionnelle.	Conservation de la biodiversité et du développement durable basée sur des efforts combinés des communautés locales et du monde scientifique.	Gestion durable des sites géologiques d'importance internationale et développement économique durable des communautés locales.	Conservation et utilisation rationnelle des zones humides dans le cadre d'une contribution pour parvenir au développement durable.
Cadre juridique	Juridiquement contraignant. Coopération internationale pour l'identification et la conservation des biens les plus remarquables de la planète.	Juridiquement « souple ». Pour le développement et la reconnaissance officielle des réserves de biosphère.	Juridiquement « souple ». Encourage la protection juridique des sites géologiques les plus représentatifs.	Juridiquement contraignant. Engage les pays à maintenir les caractéristiques écologiques de leurs zones humides d'importance internationale. Planifier l'utilisation rationnelle de toutes leurs zones humides.
Fréquence de suivi	Annuelle 6 ans	10 ans	4 ans (+ 2 ans)	3 ans et 6 ans
Retrait	Oui	Oui	Oui	Oui
	Communauté internationale	Etat	Evaluation technique	Etat